



人权理事会
第三十六届会议
2017年9月11日至29日
议程项目6
普遍定期审议

普遍定期审议工作组报告*

阿尔及利亚

增编

受审议国对结论和/或建议提出的意见、作出的自愿承诺和答复

* 本文件在送交联合国翻译部门前未经编辑。



阿尔及利亚政府对各国在第三轮普遍定期审议框架下审议报告后所提建议的回复

1. 阿尔及利亚政府感谢人权理事会成员国和观察员国对提交第三轮普遍定期审议的报告表示出的兴趣。
2. 阿尔及利亚政府欢迎热烈讨论所体现的对话精神，这为分享自 2012 年 5 月提交第二次国家报告以来取得的成就和进展提供了机会，也为回答互动对话之前和期间提出的问题提供了机会。
3. 正如之前指出的，阿尔及利亚政府对第二轮普遍定期审议期间提出的几乎所有建议都作出了积极的回应。这如实反映了该国取得的成就，以及代表团之前指出的该国在区域和国际环境下面临的挑战。
4. 负责编写和跟进国家报告的部委间工作组认真研究了政府收到的 229 条建议，发现许多建议重复出现，而且在之前的互动对话中已经讨论过。
5. 有鉴于此，阿尔及利亚政府决定就下列建议采取以下行动。

一. 接受的建议

6. 15、41、42、43、45、46、47、49、50、51、52、53、54、55、56、68、70、71、76、82、83、84、85、86、92、93、94、95、96、99、102、106、107、108、109、111、112、113、114、115、116、117、119、120、121、122、123、127、129、141、144、145、147、148、149、150、151、152、153、154、155、156、157、158、159、160、161、162、163、164、165、166、167、168、171、172、173、178、180、183、184、185、186、187、188、189、190、191、192、193、194、195、202、203、204、205、209、211、212、213、214、215、216、217、218、219、222、223、224、225、226、227 和 229。

二. 接受但认为已得到执行的建议

7. 阿尔及利亚政府接受下列建议，但认为这些建议已得到执行：26、27、28、29、32、33、34、35、36、37、38、39、40、44、48、57、58、59、66、67、69、77、78、79、80、81、90、91、98、104、105、110、118、124、125、126、128、133、134、135、136、137、138、139、140、142、143、146、174、175、176、177、179、181、182、196、199、200、206、207、208、210、220 和 228。

8. **建议 26 和 27：**阿尔及利亚与所有条约机构及人权理事会机制合作。阿尔及利亚已经并将继续对人权事务委员会的要求做出回应。此外，阿尔及利亚正在讨论强迫或非自愿失踪问题工作组 2013 年提出的访问阿尔及尔以最终确定职权范围的建议。

9. **建议 28：**挑选候选人时，阿尔及利亚充分考虑任何可能给条约机构或理事会工作带来附加价值的技能。鼓励大学老师、学术界和民间社会人士毛遂自荐。

10. **建议 29:** 阿尔及利亚与人权理事会各特别程序充分合作。2010 年, 政府向七个人权任务负责人发出邀请。食物权问题特别报告员和享有安全饮用水和卫生设施的人权问题特别报告员预计将访问该国。
11. 第三次报告审议之时, 阿尔及利亚又向六个特别程序发出了邀请。
12. **建议 32 至 38:** 在所有有关民主自由、人权、法治和治理的问题上, 议会起草法律时考虑所有已批准的条约。这一原则的遵守体现为, 批准的条约高于国内法, 宪法委员会如发现某项国内法不符合已批准的条约, 可宣布该法无效。
13. **建议 39 和 40:** 2016 年《宪法》提高了国家人权委员会(原“促进和保护人权国家咨询委员会”)的地位, 依照《巴黎原则》赋予其宪法地位, 以及行政和财务上的独立性。该委员会于 2016 年 11 月成立, 致力于促进和保护人权, 并围绕尊重人权开展监测、预警和评估工作。
14. **建议 44:** 2015 年 7 月 15 日第 15-12 号法设立了儿童事务监察员。此后, 儿童事务监察员(向总理报告)通过设立的相关监管框架, 协调和评估国家和地方促进和保护儿童权利的方案。
15. **建议 48:** 阿尔及利亚设立了预防和打击腐败的机制, 并努力加强惩治这一犯罪行为法律框架, 包括颁布了一项法令(2015 年 6 月 16 日第 15-153 号行政令), 该法令规定了通过银行和金融渠道付款的规则, 以及所有针对犯罪者的刑事程序; 2006 年 2 月通过了一项预防和打击腐败的法律, 2010 年进行了修订, 以囊括与腐败有关的各种事态发展和新现象; 修订了《刑法》和《刑事诉讼法》, 还修订了《政府采购法》, 以便在达成和完成政府交易方面提高透明度。
16. 国家确保对涉嫌腐败者进行司法调查, 并为法官、检察官和执法人员组织关于预防和打击腐败的培训。对高官强制执行的资产申报在 2017 年扩大到工作中可能滋生腐败的公务员。
17. **建议 58 和 59:** 2014 年 2 月 4 日第 14-01 号法对《刑法》(1966 年 6 月 8 日第 66-156 号法令)进行了修订, 新增了两项关于打击歧视的条款。
18. 《刑法》第 295 条之一规定, 歧视罪采用《消除一切形式种族歧视国际公约》第一条的定义。该条规定, 实施种族歧视者, 可判处监禁和罚款。此外, 凡以种族或族裔出身为由, 公开煽动对个人或群体的仇恨或歧视者, 或组织、传播、鼓励或开展有上述目的的宣传活动的, 施以同样的处罚。
19. 同样, 实施歧视行为的法人, 不论其法人代表受到何种处罚, 均将受到罚款。
20. **建议 66、67、133、140、142、143、146 和 220。¹**
21. **建议 69:** 阿尔及利亚始终致力于打击恐怖主义。鉴于国际上没有对恐怖主义行为的统一定义, 阿尔及利亚就《刑法》和《刑事诉讼法》涵盖的恐怖主义行为通过了一项法律, 属于普通法。恐怖主义案件在拥有更大属地管辖权的普通法院、由经专门培训的法官审理。
22. **建议 77 至 80:²** 为防止囚犯遭到酷刑或任何其他形式的虐待, 采取了一些预防和处罚措施。

23. **建议 81:** 《宪法》保障司法独立，其中第 138 条规定，司法部门独立于行政和立法部门。该国建立了全面的法律框架，勒令法官摒弃任何可能危害其公正性的态度，保护法官不受到任何形式可能妨碍他们履行职责或遵照自身意愿行事的压力、干涉或操纵。此外，还为法官提供法律保护，以免他们因履行职责——甚至在退休后——遭受伤害、威胁、辱骂或任何形式的攻击。

24. **建议 124、125、126 和 128:** 采取了一些打击人口贩运的措施，包括：《刑法》将所有与人口贩运有关的行为定为刑事犯罪，并规定对这类行为的犯罪者处以极为严重的处罚，尽管人口贩运现象在阿尔及利亚并不常见；向受害者提供免费的法律援助，使他们能够在阿尔及利亚法院维护自己的权利；制定针对法官、检察官和安全部门人员的培训方案，并在 2016 年设立了预防和打击人口贩运全国委员会，负责实施预防和打击人口贩运以及保护受害者的行动方案。

25. **建议 133 至 139。**³

26. **建议 174、175、176、177、179、181 和 182。**⁴

27. **建议 206、207、208 和 210:** 法律规定，该国境内出生的所有儿童，包括非婚生子女以及难民或移民子女，一律在民事登记册中进行登记。

28. 2000 年，阿尔及利亚启动了大规模的监狱设施现代化和人性化改造计划，该计划完成后，将确保监狱设施达到相关国际标准。阿尔及利亚的监狱设施不存在将儿童或青少年与成人一同关押的情况。

29. **建议 228:** 阿尔及利亚是一个友好的国家，收容了住在廷杜夫附近营地的撒拉威难民，并尽其所能为他们提供支持和援助。这些难民享有基本权利，属于相关人道主义组织的任务范畴。人道主义组织在难民营设有办事处和分支机构，来自世界各地的观察员定期考察难民营。

30. 阿尔及利亚赞成扩大联合国西撒哈拉全民投票特派团(西撒特派团)的任务范围，以涵盖人权问题。

三. 部分接受的建议

31. 下列建议已部分得到执行。

32. **建议 2(部分接受):** “批准尚未加入的国际人权文书”(注意到这部分)(接受建议的其余部分，并认为已得到执行)。

33. 阿尔及利亚几乎加入了所有国际人权文书。加入其余国际文书要经过长期、逐步的研究，考虑批准这些文书对保持一致性以及修改国内法律和实践的影响。

34. **建议 16 和 17(部分接受)**(将逐步撤销部分保留)。

35. 阿尔及利亚已撤销对《消除对妇女一切形式歧视公约》的多项保留，并将逐步审查其他条款。为此设立了一个工作组，负责提出供重新审议的保留。

36. **建议 62、131、132 和 169(部分接受)**。62: “包括基于性取向和性别认同的歧视的法律”(注意到这部分)(接受建议的其余部分，并认为已得到执行)。131: “包括修订《家庭法》的歧视性条款”(注意到这部分)(接受其余部分)。132: “改革家庭法”(注意到这部分)(接受其余部分)。169: “在所有领域”(注意到这部分)(接受其余部分)。

37. 阿尔及利亚的法律不歧视任何群体。阿尔及利亚自独立以来，废除了具有歧视性的法律和法规。《宪法》规定，所有公民都享有同等权利、承担同等义务，同时享有同等的法律保护。

38. 与其他文化背景相似的国家一样，阿尔及利亚在个人身份问题上适用伊斯兰教法。阿尔及利亚多次修订《家庭法》，并设立了一个工作组，研究可以如何改进该法，以体现阿尔及利亚社会正在经历的各种变化。

39. **建议 73 和 75(部分接受)**。73: “作为迈向废除死刑的第一步”(注意到这部分)(接受建议的其余部分，并认为已得到执行)。75: “以期废除死刑”(注意到这部分)(接受其余部分)。

40. 阿尔及利亚自 1993 年 9 月起，在事实上暂停执行死刑，并修改了《刑法》，将死刑适用范围限制在最严重的罪行。对于持枪抢劫、非法贩运毒品、故意纵火、情节恶劣的盗窃、伪造货币和走私等违法行为，《刑法》用剥夺自由取代死刑。

41. 死刑判决通常在终审判决后减刑为终身监禁。

42. **建议 87、88 和 89 (部分接受)**。⁵ 87: “停止对艾哈迈迪耶教派因信奉其宗教而进行逮捕和公开诽谤”(注意到这部分)(接受其余部分)。88: “特别是受到持续迫害的艾哈迈迪耶少数群体”(注意到这部分)(接受其余部分)。89: “包括对艾哈迈迪耶派穆斯林提供思想、良心和宗教自由不可侵犯的宪法保障，并为该群体提供其所需的认证，以便按照阿尔及利亚法律公开进行礼拜活动”(注意到这部分)(接受其余部分)。

43. 2016 年 3 月的阿尔及利亚《宪法》第 42 条规定: “良心自由和见解自由不可侵犯。依法保障进行礼拜活动的自由。”

44. 阿尔及利亚庆祝宗教节日，不论是伊斯兰教、还是基督教的节日。电台对宗教节日进行广播，经修订的 1963 年 7 月 26 日第 63-278 号法将宗教节日定为法定休息日(带薪假日)。这一规定体现了阿尔及利亚人民历来对其他宗教的宽容和开放态度。

45. 正在接受审判的自称“艾哈迈迪耶教徒”的阿尔及利亚公民是因为违法、而不是因为宗教信仰而被起诉。对他们的指控包括: 成立和加入未经登记的团体，从事受管制行业、非法募捐、扰乱公共秩序和安全、分发反动材料、非法秘密集会，以及违章搭建。

46. 阿尔及利亚没有良心犯，也没有人因为宗教信仰而遭到骚扰。应回顾，根据阿尔及利亚法律，信奉伊斯兰教的阿尔及利亚人改信其他宗教不受任何处罚。

47. **建议 97、100、101 和 103(部分接受)**。⁶ 97: “特别是被定义为“侮辱”、“蔑视”或“诽谤”的罪名”(注意到这部分)(接受其余部分)。100: “将诽谤去罪化”(注意到这部分)(接受其余部分)。101: “不予限制”(注意到这部分)(接受其余部分)。103: “以监禁”(注意到这部分)(接受其余部分)。

48. **建议 201 (部分接受)**:⁷ “在所有场合”(注意到这部分)(接受其余部分)。

49. 2015 年 7 月 15 日第 15-12 号《儿童保护法》对儿童保护问题进行了规范，建立了旨在保障儿童权利的司法、监管和行政机制。

50. **建议 197 (部分接受):** ⁸ “废除第 326 条”和“同等地位”(注意到这部分)(接受建议的其余部分, 并认为已得到执行)。

51. 《刑法》不允许强奸犯通过与受害者结婚而逃脱法律制裁。

四. 注意到的建议

52. 1、3、4、5、6、7、8、9、10、11、12、13、14、18、19、20、21、22、23、24、25、30、31、60、61、63、64、65、72、74、130、170、198 和 221。

53. 阿尔及利亚政府不接受这些建议, 因为其中一些违反阿尔及利亚《宪法》, 或有损阿尔及利亚社会的核心价值观和规则, 还有一些是以命令、甚至是冒犯的语气提出的。

注

¹ Concernant les recommandations 66, 67, 133, 140, 142, 143, 146, 220: La politique sociale de l'Etat se propose de donner les mêmes opportunités et les mêmes avantages à l'ensemble des citoyens quel que soit le lieu de leur implantation géographique. L'Etat consacre en moyenne 30% du PIB à la politique sociale et à la solidarité nationale. Les transferts sociaux couvrent aussi bien l'éducation, la culture, la santé, le logement, la sécurité sociale, l'eau, l'assainissement et l'énergie.

Outre les plans quinquennaux et de relance de l'économie aux dividendes indéniables sur le développement humain, l'Etat met en œuvre des programmes spéciaux additionnels au profit de certaines wilayas. Cette démarche vise à sédentariser la population en offrant le même service partout, décourageant ainsi l'exode vers les grands centres urbains et surtout faire bénéficier l'ensemble de la communauté nationale des produits des revenus.

L'Etat consacre une part importante du budget pour la promotion de la santé en Algérie. Le droit à la santé est un droit constitutionnel. L'accès à la santé est gratuit et non discriminatoire. Il est ouvert aux étrangers quel que soit leur statut de résidence, et la carte sanitaire couvre l'ensemble des régions du territoire national.

Le Gouvernement s'est doté d'un nouveau modèle de croissance économique 2016-2030 qui trace, dans une première étape, la trajectoire budgétaire soutenable pour la période 2016-2019 et préconise par la suite d'engager des réformes structurelles profondes jusqu'à l'horizon 2030 afin de sortir progressivement de la dépendance des hydrocarbures, à la faveur d'une politique économique visant à : Placer l'entreprise au centre de la politique économique et généraliser les critères de performance dans la gestion des grandes entreprises nationales ; Renforcer les capacités de gouvernance des administrations économiques de l'Etat et Instituer l'évaluation des politiques publiques.

² Concernant les recommandations 77, 78, 79, 80 : Plusieurs mesures ont été prises tant sur le plan préventif que sur le plan répressif, pour assurer la protection des détenus contre la torture ou tout mauvais traitement:

- *Sur le plan préventif*: la garde-à-vue a été encadrée de manière drastique dans le code de procédure pénale (durée, contrôle par les magistrats du Parquet, examen médical, communication avec la famille, conditions matérielles et de dignité) ; une instruction interministérielle a été diffusée en 2001, pour réaffirmer le pouvoir hiérarchique de l'autorité judiciaire sur la police judiciaire;
- *Sur le plan répressif*: on notera: la criminalisation de la torture dans le code pénal, avec une aggravation de la peine lorsqu'elle est le fait d'un fonctionnaire qui l'exerce, la provoque ou l'ordonne dans le but d'obtenir des aveux; est également justiciable du tribunal criminel, le fonctionnaire qui passe sous silence les faits sus-mentionnés; des poursuites ont été engagées chaque fois que des cas de mauvais traitements sont parvenus à la connaissance des magistrats du Parquet.

S'agissant de la formation en matière de droits de l'homme, les différents programmes de formation au sein des établissements du Ministère de la Justice prévoient des modules en formation initiale ou en perfectionnement et un recyclage à l'ensemble des magistrats. Les services de sécurité et de l'administration pénitentiaire ont également intégré le chapitre droits de l'homme dans les enseignements pour les officiers, les sous-officiers et les agents chargés de l'application de la loi.

S'agissant de la décennie 1990, l'Algérie a vécu une crise sécuritaire, induite par le terrorisme. Afin de fournir une réponse aux conséquences de cette dernière, l'Algérie a opté pour un mécanisme national interne de traitement et de sortie de crise qui a été soumis à l'approbation du peuple: la Charte pour la Paix et la Réconciliation nationale. Au sens de la Charte, la réconciliation nationale n'est ni un processus individuel, ni une excuse pour le pardon dans l'oubli et l'impunité, mais une forme de justice transitionnelle, adaptée au contexte de l'Algérie.

³ Concernant les recommandations 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139:

L'Algérie a pris la mesure du défi démographique et a élaboré une stratégie afin de tirer profit des dividendes qu'il représente. En avril 2008, le Gouvernement a adopté le plan d'action pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage, qui s'articule autour d'objectifs visant à : lutter contre le chômage en favorisant le soutien à l'investissement générateur d'emplois par des mesures fiscales et parafiscales et la bonification du taux d'intérêt; développer les compétences liées à l'emploi par des mesures de formation; développer l'offre d'emploi directement à travers des programmes d'entrepreneuriat et promouvoir l'efficacité des institutions du marché du travail pour parvenir à une adéquation entre la demande d'emplois et l'offre des entreprises dans le cadre de l'intermédiation.

Ces dispositifs ont permis un accroissement de la population occupée, puisque pas moins de 1.800 000 emplois pour les jeunes ont été créés durant la période 2008–2015.

Le gouvernement a initié des mesures impliquant les administrations centrales et locales, le secteur bancaire et la société civile qui se sont déclinées en différents dispositifs d'insertion dans le monde de l'emploi à travers l'entrepreneuriat en faveur des jeunes qui touche l'agriculture, les TIC et l'artisanat. Cette politique a permis la création de centaines de milliers de micro-entreprises. Elle complète l'effort de formation et d'enseignement professionnels et d'insertion des jeunes.

⁴ Concernant les recommandations 174, 175, 176, 177, 179, 181, 182:

Les modifications du code pénal intervenues en vertu de la loi n°15-19 prévoient des nouvelles dispositions portant incrimination de certains faits qui portent atteinte à la dignité et l'intégrité physique ou psychique de la femme.

La violence conjugale, la violence physique, les voies de fait, la violence verbale ou psychologique répétée, l'abandon de famille, le fait d'importuner une femme dans un lieu public, par tout acte, geste ou parole portant atteinte à sa pudeur, toute agression, commise par surprise, violence, contrainte ou menace portant atteinte à l'intégrité sexuelle de la victime, le harcèlement sexuel par tout acte, propos à caractère ou insinuation sexuelle, sont sévèrement punis par la loi.

La prise en charge des femmes et des filles victimes de violence s'effectue à travers le dispositif d'écoute, d'orientation, d'accompagnement et de réinsertion renforcé à travers tout le territoire national. Des équipes multidisciplinaires, composées de psychologues, de médecins, de juristes et d'assistants sociaux, placées au niveau de l'ensemble des Wilayas, se chargent de l'accueil et de l'orientation des femmes en détresse. A cela s'ajoutent: le Numéro vert (1527); l'espace de médiation familiale et sociale et le dispositif de consulting familial.

⁵ Le commentaire concerne également les recommandations 90 et 91.

⁶ Concernant les recommandations 97, 100, 101, 103 (le commentaire concerne également les recommandations 98, 104, 105, 110 et 118):

La Constitution 2016 a apporté de nouvelles garanties à l'exercice à la liberté d'information et d'expression puisqu'aucune peine privative de liberté ne peut être désormais prononcée contre un professionnel de l'information. De même, la liberté de manifestation pacifique a été consacrée.

La loi sur l'information et celle sur les associations, promulguées en 2012, sont de nature à consolider la réalisation du droit à la liberté d'opinion et d'expression, ainsi que de celle du droit à la liberté d'association. Elles répondent parfaitement aux standards internationaux en la matière.

Le parachèvement de la mise en place des organes de gouvernance de la presse se fera à travers, d'une part, l'installation de la future Autorité de Régulation de la Presse Ecrite (ARPE) et, d'autre part, l'élection des membres du Conseil Supérieur de l'Ethique et de la Déontologie en vue de permettre l'instauration d'un code de l'éthique et de la déontologie en matière d'information.

Il y a lieu de mentionner, en outre, que les manifestations et sit-in préalablement autorisés continuent d'être organisés à Alger par les partis politiques et autres associations, comme l'attestent les milliers de rassemblements qui caractérisent les différentes joutes électorales que l'Algérie a connues ces dernières années.

Il y a également lieu de rappeler que la loi n° 12-06 sur les associations consolide le droit de création des associations, en obligeant l'administration à se prononcer dans un délai précis sur la demande d'enregistrement, tout en énonçant que le silence de l'administration vaut agrément, et que le refus ne peut avoir d'autres motifs que le non-respect de la loi et il est susceptible de recours judiciaire.

La société civile est d'ailleurs un partenaire incontournable des pouvoirs publics, comme l'illustre le nombre d'associations qui dépasse les 110 000 organisations.

Par ailleurs, le Gouvernement algérien poursuivra ses réformes législatives afin de mettre la législation nationale en conformité avec la Constitution révisée. La poursuite des réformes législatives inclut:

- Un avant-projet de loi organique relatif aux associations : aura pour objet de consacrer la nouvelle disposition constitutionnelle (art 54), qui a hissé la loi relative aux associations au rang de loi organique, de consolider davantage la liberté d'association, à la lumière de l'expérience tirée de la mise en œuvre de la loi de 2012.
- Un avant-projet de loi relatif aux libertés de réunion et de manifestation pacifique : qui vise à adapter la législation actuelle à la nouvelle disposition ayant consacré la liberté de manifestation pacifique (art 49), à renforcer les garanties de leur exercice et à assurer le caractère pacifique inhérent à leur exercice.

⁷ Le commentaire concerne également la recommandation 196.

⁸ Le commentaire concerne également les recommandations 199 et 200.